

Arrêté n°2026-01-AN

Relatif à la nomination des Directeurs adjoints du Service Universitaire des Langues (SUL)

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu les statuts du Service Universitaire des Langues, notamment l'article 4.1,
Vu l'arrêté n°DAJI/2024/Nomination/n°07 en date du 14 février 2024 portant nomination de Mme Catherine DAVID aux fonctions de Directrice du Service Universitaire des Langues (SUL),

Considérant que, conformément à l'article 4.1 des statuts du SUL, les Directeurs-adjoints du service sont nommés par le Président, sur proposition du Vice-président chargé des relations internationales après recommandation du Directeur du SUL ;

Considérant que sur recommandation de la Directrice du SUL, le Vice-président chargé des relations internationales Monsieur Jean-François MARCHI a proposé la nomination de Madame Aliette LAUGINIE en qualité de Directrice adjointe aux formations, et de Monsieur Pierre-Yves DUFEU en qualité de Directeur adjoint plurilinguisme ;

Considérant que Madame Aliette LAUGINIE et Monsieur Pierre-Yves DUFEU satisfont aux conditions requises par les statuts du SUL pour occuper la fonction de Directeur adjoint du service ;

ARRÊTE

Article 1

Madame Aliette LAUGINIE, Professeure certifiée en langue, est nommée en qualité de Directrice adjointe aux formations du SUL.

Article 2

Monsieur Pierre-Yves DUFEU, Maître de Conférence en langue et littérature française, est nommé en qualité de Directeur adjoint plurilinguisme du SUL.

Article 3

Le mandat de Madame Aliette LAUGINIE et de Monsieur Pierre-Yves DUFEU prend fin au terme du mandat de la Directrice du SUL, soit le 1^{er} mars 2028.

Article 4

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers du SUL et publié au Recueil des actes administratifs de l'établissement.

Article 5

La Directrice générale des services et l'Agent comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON

